

COMMENT INFORMER L'EUROPE DES PROBLEMES DU MARCHE COMMUN ?

Exposé de M. Giuseppe CARON
Vice-Président de la Commission de la
Communauté économique européenne
à l'Université de Liège
le 28 janvier 1963

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est en ma qualité de Président du Conseil d'administration du service commun de Presse et d'Information des Communautés européennes que les organisateurs de cette conférence ont pensé à moi pour vous entretenir sur l'information européenne.

J'ai accueilli avec plaisir cette désignation, qui m'honore vivement et qui me permet, une fois de plus, de toucher un milieu particulièrement réceptif aux problèmes de l'Europe : celui de la jeunesse étudiante, c'est-à-dire de la classe dirigeante de demain.

Mais j'ai accepté aussi votre invitation parce que j'ai le sentiment que les problèmes de l'information du public commencent seulement, depuis un petit nombre d'années, à être considérés avec le sérieux qu'ils méritent par les élites dirigeantes, aussi bien dans l'industrie que dans les administrations publiques, dans les milieux gouvernementaux - et même dans les Universités...

C'est sans doute le signe d'un renouvellement des formes de la démocratie traditionnelle, d'aucuns diraient de la pseudo-démocratie traditionnelle, caractérisée par une relation abstraite, purement juridique, entre le citoyen et le pouvoir.

Dans cette démocratie, ainsi que le rappelait tout récemment, le directeur général de l'Institut belge d'information et de documentation, M. William Ugeux, le pouvoir - et le même reproche pourrait être adressé aux puissances de l'industrie - se montrait à la fois "silencieux et bavard" : bavard infatigable sur les problèmes déjà résolus ou sur ceux à propos desquels les différenciations entre les citoyens ne sont plus que de vocabulaire, par exemple sur les notions, les institutions ou les réformes qui sont déjà entrées dans les mœurs; mais étrangement silencieux sur les grands problèmes à propos desquels des options sont ouvertes, sur ceux qui engagent l'avenir de nos sociétés et qui appellent des décisions fondamentales.

Je ne voudrais pas développer ici une philosophie politique de la démocratie moderne. Mais d'entrée de jeu, et pour éclairer la suite de mon propos, je voudrais vous dire combien je me rallie pleinement à ces mots de Louis Armand, extraits de son excellent livre "Plaidoyer pour l'avenir" :

"La puissance d'une civilisation, la mesure d'une culture, c'est le produit du volume de connaissance et d'information par la participation de chaque individu.

Une démocratie est d'autant plus solide qu'elle peut supporter un plus grand volume d'information de qualité. C'est dans l'information approfondie sur les affaires de la collectivité que réside l'espoir de la démocratie."

On m'a demandé de vous dire "Comment informer l'Europe des problèmes du Marché commun" ?

En bien, celui d'être en ce moment devant vous pour parler de l'information européenne est un des moyens pour faire connaître l'Europe. Je dois tout de suite vous dire que ces moyens sont nombreux, et d'autant plus variés que notre "clientèle" - permettez-moi ce mot - se trouve parmi les 170 millions d'Européens que comptent les États membres de la Communauté, sur un territoire qui va, pour le moment, du 35ème parallèle au 55ème parallèle Nord.

Ces moyens doivent répondre aux exigences de l'opinion publique, laquelle est formée par les citoyens de chaque pays, qui appartiennent à des milieux, à des catégories professionnelles, ou bien qui reçoivent l'influence de formations politiques, d'intérêts idéologiques ou économiques extrêmement variés, selon les caractéristiques particulières de chaque pays.

De ces exigences de l'opinion publique, il est naturel que les organismes nationaux et internationaux tiennent le plus grand compte, s'ils veulent être compris dans leur action de chaque jour.

Nous pouvons dire que la presse écrite, la radio, la télévision, les publications de tout genre, les expositions, les bibliothèques, les journaux officiels, les conférences, les séminaires, sont des moyens dont se servent, en proportions variables, les institutions nationales, de même que les organisations industrielles et commerciales, pour faire connaître leur action ou leurs produits aux milieux qui composent l'opinion publique, c'est-à-dire aux hommes d'affaires, aux producteurs, aux travailleurs, aux agriculteurs, aux professeurs, aux étudiants, aux ménagères, aux consommateurs, etc...

Il apparaît logique alors qu'un organisme international fondé par l'accord de six gouvernements, qui ont décidé en 1957, par la signature apportée solennellement au Traité de Rome, d'établir un marché commun et d'en confier la gestion à des institutions communes se donne un service d'information capable de faire connaître à l'opinion publique les objectifs, les voies et moyens, et les résultats de l'action communautaire.

Mais l'action de l'information communautaire ne peut et ne doit pas s'arrêter à la diffusion des nouvelles sur l'activité des institutions, elle doit aussi et surtout contribuer à la formation d'une conscience européenne parmi les populations.

Non sans raison, parmi les tâches qui sont énumérées dans l'article 2 du traité de Rome, la dernière de ces tâches, par ordre d'énonciation, indique que la Communauté a pour mission de promouvoir ... "des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit". La signification est implicite dans la formulation. Les relations plus étroites sont, au terme du processus d'intégration, l'unité de l'Europe, et c'est dans ce sens que l'interprète l'assise populaire des Communautés européennes, c'est-à-dire le Parlement européen qui représente les élus de peuples des six pays faisant partie de la Communauté.

La tâche de l'information européenne est donc également celle - si l'on peut dire - de "populariser" les activités communautaires pour contribuer à préparer les Européens à prendre conscience de l'unité de l'Europe qui se réalise progressivement. C'est donc aussi une mission de formation du citoyen européen qui incombe à nos Services, et nous pouvons dire que cette tâche est en bonne voie d'exécution.

Il est vrai, c'est objectivement mon devoir de le dire, que l'origine historique des Communautés ne doit pas être recherchée essentiellement dans un mouvement populaire, comme cela arrive presque chaque fois que des peuples réalisent leur unité. L'Europe en formation est celle qui naît à la suite d'accords entre États. Les harmonisations des systèmes économiques et sociaux procèdent jour par jour, grâce à l'activité patiente de la Commission européenne qui interprète le traité de Rome, mais aussi grâce à l'accord et à l'action des dirigeants politiques et des bureaucraties nationales qui contribuent à l'application du Traité.

Si la tâche de l'information européenne est celle d'amener les Européens à penser aux affaires de l'Europe de la même manière qu'ils pensent actuellement aux affaires de leur pays, il n'échappera à personne qu'il s'agit d'une tâche difficile, mais non impossible.

C'est dans cette conviction que les Exécutifs européens, c'est-à-dire la Commission du Marché commun, la Commission d'Euratom et la Haute Autorité de la C.E.C.A., ont décidé la création d'un service de Presse et d'Information, commun aux institutions européennes.

Cela se passait en mars 1960 et déjà, en novembre de la même année, le Parlement européen, qui s'appelait alors l'Assemblée parlementaire européenne, examinait dans un débat public les problèmes de l'information européenne sous leurs divers aspects. Par une résolution, le Parlement européen demandait qu'un effort soit déployé dans le secteur de l'information destiné aux dirigeants syndicaux et aux milieux agricoles et de l'enseignement, ainsi qu'auprès des organisations de jeunesse, au moyen de publications, de stages d'information, de participation à des Foires et Expositions, et notamment par l'emploi des moyens de l'information audio-visuelle.

Pour permettre d'analyser les divers aspects de l'opinion publique de nos six pays, la résolution de l'Assemblée européenne demandait que soit conduite une enquête scientifique sur l'attitude des populations à l'égard de l'unification de l'Europe. Elle demandait enfin qu'une information soit rapidement développée dans les pays d'outre-mer et dans les pays tiers.

Un programme bien précis était ainsi tracé. Il a été fidèlement suivi.

Je voudrais qu'il soit clair que la tâche du service d'Information des Communautés n'est pas de lancer des campagnes de propagande. Son activité doit se développer avec prudence, en répondant aux sollicitations du public et en assurant, en premier lieu, une information objective sur les Traités, sur les décisions prises et sur leur application.

Deuxièmement, il incombe au service d'Information d'assurer une information générale qui montre le lien existant entre les décisions et les objectifs finals que les Traités se proposent.

Troisièmement, enfin, le Service doit informer l'opinion publique et particulièrement les secteurs du personnel enseignant et de la jeunesse, suivant les principes énoncés dans les préambules des Traités européens, en étroite collaboration avec les organisations nationales et privées.

Or, de quels moyens le service commun de Presse et d'Information dispose-t-il actuellement pour répondre à la demande toujours croissante du public, des organisations privées, des administrations des Etats membres, des Etats associés et des autres Etats qui entretiennent des relations avec les Communautés ?

Quels sont les moyens financiers dont dispose le Service ? Les crédits accordés par les Etats membres pour les activités d'information, mises à part certaines contributions spéciales comme celles qui ont été accordées pour la participation à de grandes expositions internationales (comme celles de Bruxelles en 1958, de Turin en 1961, de Seattle aux Etats-Unis l'année dernière) sont, pour 1963 de 75 millions de francs belges, non compris, bien entendu, les dépenses d'administration et de personnel, lesquelles s'élèvent à 69 millions.

Face aux tâches qui s'accroissent et dont je vais parler tout de suite, nous pouvons donc constater que, dans les Etats membres, la charge totale relative aux dépenses d'information communautaire représente le chiffre dérisoire de 85 centimes par habitant.

Et pourtant, je voudrais rappeler à votre attention le fait que nous avons le devoir de fournir, sans déborder de nos compétences et responsabilités, des informations sur les problèmes de la Communauté à pas moins de 170 millions d'Européens, à 60 millions d'habitants des

Etats associés d'Afrique, et de satisfaire aux demandes qui nous parviennent, littéralement, de tous les pays du monde.

En effet, l'existence et le développement des Communautés européennes suscitent tantôt de vifs espoirs, tantôt des critiques et des appréhensions, mais aucun pays n'est désormais indifférent à cette nouvelle réalité.

Pour le moment, le service d'Information se présente de la manière suivante : une direction à Bruxelles et huit services eux-mêmes répartis entre Bruxelles et Luxembourg. Outre une division chargée des Affaires générales, trois s'occupent de l'utilisation des moyens techniques d'information : "Foire et expositions", "Publications", "Radio - T.V. - Cinéma". Quatre autres divisions touchent quelques milieux particulièrement structurés de l'opinion publique européenne : il s'agit des divisions de l'information syndicale, de l'information agricole, de l'information outre-mer et enfin de l'information universitaire - jeunesse et éducation populaire.

La presse quotidienne est touchée elle-même par les Porte-parole de chaque institution, c'est-à-dire de la C.E.E., de la C.E.C.A. et de l'Euratom. La tâche des Porte-parole et de leurs collaborateurs est notamment de diffuser à la presse des communiqués sur les activités des Exécutifs, de maintenir des contacts avec les journalistes accrédités auprès des Exécutifs et d'organiser des conférences de presse.

En outre, existent dans les capitales des Etats membres autres que la Belgique et le Luxembourg des Bureaux de presse et d'information, dont je vous décrirai les tâches tout à l'heure.

L'activité du service commun de Presse et d'Information, en 1962, a principalement porté sur la réalisation d'enquêtes de presse et d'opinion, et sur l'établissement de relations de travail avec les organisations publiques ou privées qui agissent, dans chacun des pays, sur l'opinion publique nationale.

Pour la première fois, une enquête d'opinion a été effectuée, dans les six pays de la Communauté européenne par un groupe d'instituts spécialisés. Les principaux résultats de cette enquête ont été portés à la connaissance du Parlement Européen et rendus publics à la fin de l'an dernier; le rapport de synthèse sera publié très prochainement dans les quatre langues de la Communauté et en anglais.

Une seconde phase de l'enquête, portant non plus sur l'évaluation des attitudes, mais sur l'analyse des motivations et l'étude des canaux d'information, est en préparation.

Une autre étude, portant notamment sur la place réservée, dans la presse des pays membres et dans la presse britannique, aux informations sur la Communauté, a été réalisée au début de 1962 par une équipe internationale, sous la direction du regretté Professeur Jacques Kayser, spécialiste de renommée mondiale, qui vient de mourir prématurément. Les résultats en ont été publiés, en français et en anglais, dans le numéro de novembre 1962 de la revue "L'enseignement du Journalisme", éditée par le Centre international d'Enseignement supérieur de Journalisme, de l'Université de Strasbourg.

A l'intérieur de la Communauté, l'effort d'information a porté plus particulièrement, en 1962, sur les milieux syndicaux et ouvriers, les milieux agricoles, les organisations d'enseignement, les mouvements de jeunesse et d'éducation des adultes. Une enquête a été lancée, d'autre part, auprès des organisations féminines.

Compte tenu de l'insuffisance des moyens propres et aussi de l'intérêt soulevé par le développement de l'intégration européenne, la coopération avec les détenteurs publics ou privés des grands moyens d'information a été systématiquement recherchée ou renforcée.

En ce qui concerne l'activité dans les secteurs des Foires et Expositions, outre la participation, conjointement avec les Etats membres, à des Expositions de première catégorie, comme celle déjà évoquée de Seattle, le Service commun a participé, en 1962, à treize manifestations d'importance diverse, à l'intérieur de nos pays, par le moyen de stands des Communautés, aménagés de manière que l'activité des organismes communautaires soit expliquée au grand public. Le public reçoit aussi des brochures et des dépliants qui contiennent une documentation écrite sur ce qu'il a vu ou écouté dans ces expositions.

La même technique est employée en France et en Belgique au moyen de camions-expositions qui stationnent à l'intérieur des foires pendant la durée de celles-ci, ou au moyen d'expositions itinérantes qui circulent dans la république fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, ainsi qu'en Belgique, sous le contrôle, dans ce dernier pays, du Ministère de l'Education nationale.

Je vous ait dit qu'à l'occasion de la participation aux Foires et Expositions, des brochures et des dépliants sont distribués au public. Ce n'est pas là la seule tâche de la division "Publications" du service d'Information. Ce service qui édite dans les quatre langues de la Communauté, en anglais et quelquefois en espagnols et en arabe, à la tâche d'élaborer les textes de nombreuses autres publications qui décrivent l'action des Communautés dans les divers domaines. Par exemple, en 1962, 54 brochures, 9 dépliants et 9 autres publications diverses ont été éditées, pour un total de 3.125.000 exemplaires. Ces publications sont mises gratuitement à la disposition du public qui en fait demande, soit aux sièges de Bruxelles et Luxembourg, soit auprès des Bureaux de Presse et d'Information des Communautés européennes situés dans les capitales des Etats membres, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Le service d'Information édite en outre six bulletins mensuels, avec un tirage, pour chacun d'entre eux, qui se situe actuellement entre trente et quarante mille exemplaires par mois.

.../...

Dans le secteur de la radio, de la télévision et du cinéma, d'innombrables prises de vues et enregistrements d'interviews sont effectués à l'occasion d'événements importants. Une aide technique est donnée chaque fois que des organismes de la radio ou de la télévision de quelque pays que ce soit envoient des équipes de reportage ou des demandes de documents audio-visuels.

Des projets de collaboration dans le domaine des émissions radio et télévision selon un programme commun pour les six pays de la Communauté, entreront prochainement en phase de réalisation.

Enfin, en ce qui concerne le cinéma, le service d'Information produit des courts-métrages documentaires, des films d'actualités, des films fixes sonorisés et s'efforce d'encourager parmi les producteurs la réalisation de films traitant sous ses divers aspects de l'unification de l'Europe; un concours de scénarios sera lancé prochainement à cette fin.

Dans le secteur des stages, visites et conférences, qui touchent les milieux les plus divers : enseignants, étudiants, partis politiques, spécialistes appartenant aux six pays et à plusieurs autres, tels que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Grèce, la Norvège, le Japon pour n'en citer que quelques-uns, environ cinq cents groupes, comptant au total quelque dix huit mille personnes ont été accueillis aux sièges des Communautés. A l'occasion de ces visites, des conférences d'information sont données aux participants par des fonctionnaires spécialisés dans les divers domaines, des informations réciproques sont échangées et des discussions constructives sont conduites entre les fonctionnaires et les participants aux visites.

Les moyens techniques dont je vous ai parlé sont employés pour toutes les activités d'information qui doivent toucher les différents milieux de l'opinion publique particulièrement intéressés au processus d'intégration de l'Europe.

C'est l'oeuvre de quatre divisions d'informations spécialisées par milieu, qui ont aussi des tâches de relations publiques : l'information ouvrière et syndicale, l'information agricole, l'information outre-mer, l'information universitaire-jeunesse et éducation populaire.

Pour toucher les milieux de leur compétence, ces divisions doivent organiser des conférences, des stages dans les pays, préparer des colloques, distribuer des publications, produire des films fixes, établir ou resserrer les liens entre les organisations analogues des six pays.

Les éléments représentatifs de ces milieux constituent pour le service d'Information des "multiplicateurs" qui reçoivent l'information, confrontent leurs problèmes et les activités des Communautés et, de proche en proche, contribuent à la formation d'un esprit public européen.

Il est évident que c'est dans le sens de la coopération avec les organismes gouvernementaux ou privés qui exercent une influence sur l'opinion publique européenne que l'effort majeur de l'information européenne doit être orienté.

Le Service commun se propose donc le renforcement des liaisons internationales entre les organismes divers qui existent déjà dans de nombreux secteurs et qui constituent les partenaires normaux de la Communauté et la création de nouveaux "comités de liaison" là où la nécessité de contacts se fait sentir. Ces comités doivent contribuer à la formation de la conscience européenne à l'intérieur des grandes associations nationales qu'ils regroupent et devenir ainsi des partenaires du service commun de Presse et d'Information.

Pour compléter le tableau de notre information européenne, je dois brièvement vous parler de nos bureaux d'information dans les capitales des États membres, c'est-à-dire, à Bonn, La Haye, Paris et Rome, auxquels s'ajoutent les bureaux de Londres et de Washington à l'extérieur de la Communauté.

Les bureaux de Presse et d'Information du service commun sont des instruments de liaison avec l'opinion publique et les divers milieux des pays où ils sont établis.

Cette activité se manifeste en premier lieu par la diffusion des communications à la presse, transmises par les Porte-Parole des Exécutifs et par les secrétariats des autres institutions. Cela exige des contacts constants avec les journalistes spécialisés dans les questions européennes, qu'ils appartiennent à la presse quotidienne et périodique ou aux stations de radio-télévision, ainsi qu'avec les attachés de presse des organismes gouvernementaux.

Des contacts de "public relations" sont également entretenus avec les divers secteurs de l'opinion publique des pays membres. Ces contacts découlent le plus souvent de la demande des organismes gouvernementaux, para-gouvernementaux, professionnels, syndicaux, culturels, etc... qui veulent connaître de plus près les organisations européennes, leurs méthodes de travail, leurs réalisations, leurs programmes, leurs perspectives.

Enfin, les bureaux des capitales ont ainsi la tâche d'informer rapidement les Exécutifs sur les réactions et l'évolution de l'opinion publique des pays membres au moyen de la rédaction quotidienne d'une revue de presse, qui est distribuée à près de mille exemplaires dans toutes les institutions.

Nous ne pouvons pas encore mesurer les résultats de cette action d'information dans les pays membres, car, comme je l'ai déjà mentionné, l'information européenne a vraiment commencé à prendre de l'ampleur il y a seulement un peu plus de deux ans.

C'est pour nous orienter sur l'action à conduire dans les Etats membres que, à la demande du Parlement européen, cette enquête scientifique, dont je vous ai déjà parlé, a été effectuée pour connaître l'attitude des Européens à l'égard de l'Europe.

Il serait trop long de faire ici une analyse minutieuse des conclusions auxquelles les experts sont arrivés après plus de six mille interviews qui ont été conduites suivant les techniques courantes de ce genre d'enquêtes.

La conclusion est du plus haut intérêt : il existe déjà une opinion publique européenne.

Dans les grandes lignes, nous pouvons dire que, sur 10 citoyens interrogés, 6 à 8, suivant les pays, se sont déclarés en faveur de l'Europe unie : 87 % aux Pays-Bas, 81 % en Allemagne, 72 % en France, 65 % en Belgique, 60 % en Italie. Le nombre des opposants est toujours inférieur à 1 sur 10. Le reste est évidemment constitué par les indifférents.

Mais cette constatation ne doit pas dissimuler les ombres.

1° L'ensemble des citoyens est sans doute largement favorable, mais ces attitudes favorables sont, dans chaque pays, inégalement réparties entre les catégories socio-économiques ou socio-culturelles.

Parmi les groupes les plus favorables on retrouve dans tous les pays les milieux les plus instruits, les milieux les plus aisés et le groupe des industriels, des cadres, des professions libérales.

A l'opposé, les groupes les moins favorables, de même que ceux au sein desquels on rencontre le plus d'hostilité, sont les plus défavorisés tant en ce qui concerne le revenu que l'instruction, notamment les milieux agricoles et les milieux ouvriers. J'ajouterai avec une pointe de malice à l'égard de mes charmantes auditrices que les femmes, en général, s'intéressent moins que les hommes aux problèmes de la construction de l'Europe... En revanche, il n'y a guère de différence dans les attitudes suivant les classes d'âge.

2° D'autre part, si l'opinion est largement favorable, le niveau d'information est encore très bas. Les citoyens qui, suivant les critères de sélection adoptés, peuvent être considérés comme vraiment "bien informés" représentent 29 % aux Pays-Bas, 25 % en république fédérale d'Allemagne, 22 % en France, 14 % en Belgique et seulement 4 % en Italie. Il y a donc énormément à faire dans tous nos pays pour susciter cette prise de conscience et pour augmenter le nombre des citoyens informés et formés, actifs et capables de participer personnellement à l'édification de l'Europe.

Les motivations principales qui sont le plus souvent exprimées sont le désir d'assurer la paix, notamment en Allemagne et en France; de s'unir pour survivre, notamment aux Pays-Bas; le sentiment que la construction de l'Europe est un stimulant pour les économies nationales, notamment aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique, en Allemagne, en France et en Italie; le sentiment qu'il faut faire l'Europe pour améliorer le bien-être individuel, motivation qui domine en Italie; enfin nous trouvons au troisième rang, en France et aux Pays-Bas, une motivation de caractère éthique qui n'est pas la moins intéressante : c'est la recherche du progrès, compris ici non plus en termes de sécurité et de bien-être, mais en termes de progrès de la civilisation. "Faire l'Europe, c'est améliorer la compréhension entre les peuples".

En partant des résultats de cette enquête, ainsi que des autres éléments de connaissance sur l'évolution de l'opinion publique que nous pourrions obtenir, le Conseil d'administration donnera au service commun, dans les limites des moyens disponibles, les directives relatives à l'orientation et au contenu des programmes d'action. Il est clair que nous ne pourrions pas introduire de grandes innovations. Mais nous attacherons une importance particulière à l'information des milieux agricoles et ruraux, des milieux syndicaux et ouvriers, des organisations féminines et des mouvements de jeunesse.

Nous sommes conscients de l'impossibilité de résoudre en même temps tous les problèmes que pose une politique d'information à l'échelle mondiale avec des effectifs et des budgets aussi modestes.

Notre objectif n'est pas de créer un appareil d'information complexe, mais nous estimons cependant que les Etats membres, qui ont, ainsi que vous le savez, à dire le dernier mot sur les questions relatives aux budgets et aux effectifs, doivent considérer les problèmes relatifs à l'information des Communautés européennes comme une question extrêmement importante et d'intérêt commun.

C'est dans cette opinion que lors de la discussion sur les problèmes de l'information, à la dernière session du Parlement Européen, j'ai annoncé avoir proposé au Conseil des ministres de la Communauté, un débat consacré exclusivement à la politique d'information, pour pouvoir démontrer que le type d'information que les Communautés se proposent de réaliser diffère complètement de l'activité qui rentre dans les compétences des services nationaux.

Ces derniers pratiquent principalement, vis-à-vis des autres pays, une information à caractère culturel ou commercial, basée sur des préoccupations légitimes de concurrence ou de prestige; au contraire, l'information que nous nous proposons de développer sera toujours rigoureusement communautaire. Elle doit porter sur le sens et les objectifs des Communautés, sur les buts communs, sur la préparation des peuples à une citoyenneté européenne.

Le but principal de l'information communautaire est celui de populariser l'Europe, la réalité de l'Europe, l'irréversibilité du processus d'intégration, la connaissance réciproque des Européens. Nous devons faire connaître l'Europe dans tous les milieux par les moyens les plus appropriés, porter l'idée européenne dans les familles, la faire sentir aux populations, aux jeunes surtout, comme une chose vivante et non seulement comme une créature des politiciens illuminés, de marchands habiles ou de technocrates, fussent-ils, comme on dit maintenant, des "Eurocrates".

La génération qui monte et dont vous faites partie doit considérer l'Europe intégrée économiquement et politiquement comme sa propre patrie, ou plus exactement comme le cadre optimum de survie et de progrès de nos diverses patries.

Parvenu à la fin de cet entretien sur les méthodes et les perspectives de développement du service d'information des Communautés européennes, je me sens obligé de prévenir un doute que vous pourriez légitimement avoir.

Du fait même de votre participation à la vie d'un centre universitaire, vous êtes habitués à apprécier les événements et les contingences historiques en les considérant d'un oeil vigilant et critique, comme c'est le propre de l'homme cultivé. La portée des événements qui assaillent actuellement la Communauté économique européenne au moment même où elle mesure les pas de son expansion géographique ne vous aura certainement pas échappé.

Les critères et les instruments d'information que je me suis efforcé de vous décrire, même dans les moindres détails, postulent une solidité de structures et une continuité dans le développement de la construction communautaire qui, aux yeux de l'opinion publique, pourraient paraître gravement compromises par la crise politique qui vient d'éclater. Je tiens au contraire à exprimer ici l'espoir que la Communauté économique européenne fera la preuve de sa solidité et de sa force.

Au cours des derniers mois de l'année 1962, année au cours de laquelle l'Europe des traités de Rome s'est consolidée après avoir franchi l'obstacle que constituait la fin de la première étape de la période de transition, la Commission, dont j'ai l'honneur d'être Vice-Président, a soumis à l'attention du Parlement européen, des gouvernements et de l'opinion publique des pays membres, un memorandum concernant son programme d'action pour la deuxième étape.

Dans ce document, qui mesure le chemin parcouru jusqu'à ce jour et indique les objectifs qui devront être poursuivis à l'avenir, il est solennellement affirmé que l'intégration économique de l'Europe est un phénomène politique et que la Communauté économique représente une union politique dans les domaines économique et social.

Cette affirmation sanctionnait le succès économique du traité de Rome et confirmait que l'Exécutif est convaincu du rôle authentiquement politique de l'Europe des Six.

En effet, les pouvoirs en vertu desquels opèrent les institutions communautaires sont des pouvoirs essentiellement politiques, car ils réalisant graduellement l'intégration de six économies nationales, c'est-à-dire l'unification progressive d'éléments essentiels des politiques des six Etats.

En revendiquant ainsi un rôle politique actif, la Commission n'a pas eu l'intention de sous-estimer le fait qu'il est nécessaire que le processus d'intégration européenne atteigne son objectif final, c'est-à-dire aboutisse à une unité politique garantie par des institutions supranationales de type fédéral. Elle a voulu souligner que, lorsqu'il sera possible de l'atteindre, ce but final ne constituera que la légitimation formelle, assurément nécessaire, de quelque chose qui existe dès aujourd'hui en substance.

Vous savez qu'au cours de rencontres répétées avec la délégation britannique, la Commission et les délégations ministérielles de nos six pays ont recherché des formules de nature à favoriser une entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun, qui n'altèrent pas la substance des traités de Rome et garantissent en même temps, grâce à des arrangements provisoires, une adaptation des structures économiques et politiques de l'Angleterre aux réalités économiques et institutionnelles du Marché commun.

Les journées qui viennent de s'écouler ont été marquées par l'interruption de cette patiente recherche au moment même où les principales difficultés techniques et économiques de la négociation paraissent surmontées.

La négociation qui vient de s'ouvrir aujourd'hui à Bruxelles est fort délicate, car elle risque d'aboutir à des conséquences qui seraient graves non seulement pour le Royaume-Uni mais également pour les Six. Permettez-moi de saisir cette occasion pour formuler de tout mon coeur le voeu le plus chaleureux pour qu'une solution permettant d'éviter des conséquences irréparables puisse être trouvée.

La crise que nous traversons confirme qu'il est absolument indispensable de poursuivre la marche vers l'unité de l'Europe en suivant la voie tracée par les traités de Rome.

Les obstacles qui se dressent actuellement sur cette voie peuvent et doivent être contournés, quelle que soit leur importance.

Je souhaite que la Communauté économique européenne continue à réaliser son programme et, après ces heures d'hésitation et d'embarras, retrouve la cohésion intérieure exemplaire qui a toujours caractérisé les activités de ses institutions.

Je manquerais néanmoins si je n'exprimais pas toute ma perplexité sur la validité d'ententes bilatérales dont la virtualité politique semble être projetée plutôt en dehors du cadre des Six qu'à l'intérieur de celui-ci. J'ai bien conscience du fait que l'amitié entre Français et Allemands est un bien précieux pour l'Europe; que, sans cette entente, il n'y aurait peut-être pas d'intégration, mais encore faut-il que cette convergence porte au premier chef son effort au profit de l'Europe et qu'elle donne en quelque sorte la meilleure impulsion à l'Europe des Six telle que nous la souhaitons.

En dehors de cela, cette entente ne peut être qu'un élément de désagrégation de l'effort communautaire auquel nous avons consenti. Il est en effet à craindre que le Traité qui vient d'être signé à Paris puisse marquer plus facilement un pas vers des formules politiques périmées, vers des formules que, par les Communautés européennes, nous avons essayé de dépasser.

Je crois que, dans cette délicate conjoncture, la Commission est en mesure de jouer un rôle conciliateur que la structure même de son action autorise. Elle se compose en effet d'hommes qui sont habitués depuis cinq ans à poursuivre des objectifs communs et à travailler en harmonie malgré les fluctuations des politiques nationales.

J'ai déjà affirmé à plusieurs reprises que les affaires économiques et sociales constituent l'essentiel de la politique.

Les impératifs du progrès économique et social obligeront la Communauté des Six à poursuivre sa route. Ces impératifs détermineront les choix politiques des pays membres.

Je suis persuadé que sur le chemin de la Petite Europe, nous trouverons tôt ou tard la Grande-Bretagne car, en demandant de se joindre à nous, elle a montré qu'elle a surmonté dix années de réserve et de préjugés.

Cette déclaration a pour objet de justifier, aux yeux de mes auditeurs qui ont le plus de doutes, le bilan que j'ai dressé au cours de cette conférence, ainsi que les thèmes qui y ont été abordés. L'effort entrepris pour faire connaître les réalités de l'intégration économique européenne par le canal d'une information de plus en plus spécialisée sera poursuivi par les Communautés européennes dans la certitude de travailler à une construction concrète et durable. En d'autres termes, la Commission reste fermement convaincue de l'importance de l'Europe économique en tant qu'embryon et véhicule de l'Europe politique, car elle est convaincue qu'une fois entamé, le processus d'intégration ne peut plus être arrêté : il devient irréversible et constitue le seul moyen de sauver nos peuples.

FP 500/63

IP (63) 21-E

January 28, 1963

Summary of Speech by Mr. G. Caron at the University of Liège

M. Giuseppe Caron, Vice-President of the Commission of the European Economic Community, spoke on the evening of January 28, 1963 at the University of Liège about information methods and prospects as regards the European Community.

In his closing remarks M. Caron referred to the present crisis in the negotiations between the United Kingdom and the Six. An information policy, he said, presupposed a firm structural organization, which public opinion might well think seriously undermined by the political crisis which had arisen. "I want to say here how much I hope that the European Economic Community will give proof of its soundness and strength," he said.

Towards the end of 1962 the EEC Commission had submitted to the European Parliament, the Governments and public opinion a memorandum containing its action programme for the second stage.

"In this document", said M. Caron, "the Commission affirms that the economic integration of Europe is a political phenomenon and that the European Economic Community forms a political union embracing the economic and social spheres. This statement recognizes the economic success of the Treaty of Rome and confirms that the Executive is convinced of the genuinely political role the Europe of the Six has to play."

"The negotiations which are taking place today in Brussels are of a very delicate nature, for they may have grave consequences not only for the United Kingdom but also for the Six. With all my heart I hope that a solution avoiding the irreparable can be found... The obstacles now arising on the road mapped out by the Treaty of Rome can and must be overcome however great they may be. I hope the European Economic Community will, after these moments of hesitation and doubt, recover that exemplary cohesion which has always been a feature of the life of its institutions."

"I should however be failing in my duty were I not to confess to the gravest misgivings as to the validity of bilateral agreements whose political potentialities seem to be projected rather beyond the framework of the Six than within it. I am well aware that friendship between Frenchmen and Germans is of great value to Europe, that without this understanding there would perhaps be no integration. But this rapprochement must benefit Europe first and must give the desirable impulse to the Europe of the Six as we hope to see it."

"If it does not do that, the agreement can only serve to disrupt the Community effort in which we are all engaged. It is to be feared that the treaty which has just been signed in Paris may easily become a step back towards outworn political concepts, concepts which, through the European Communities, we have endeavoured to make a thing of the past."

"At this critical juncture I believe that precisely because of the nature of its work the Commission can play a conciliatory role."

"I am convinced", concluded M. Caron, "that along the road towards Little Europe we shall one day find Great Britain, since by applying for membership of the Community, she has shown that she has cast off ten years of reserve and prejudice."